

Châlons, le 19 février 2018

AUDC.Petr/JJ/MC/KK/2018. 01

Affaire suivie par Jean-Marc CHONÉ
Tél : 03 26 64 78 56
Mail : jm.chone@audc51.org

SCOTER
à l'attention de Monsieur Claude MARECHAL
Hôtel de la Communauté
Place du 13^{ème} R.G. - BP 80526
51131 EPERNAY CEDEX

OBJET : avis sur le projet de SCoT arrêté d'Epernay et de sa Région

Monsieur le Président,

L'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et de sa région marque une étape importante dans le travail engagé par le Syndicat mixte du SCOTER pour doter le territoire urbain et rural d'Epernay d'un cadre et d'une vision globale du développement dans un contexte économique, social, environnemental et institutionnel en profonde évolution.

En tant que structure porteuse de la démarche de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne, nous tenons à mettre en avant les points forts de la démarche conduite par Epernay et son bassin de vie et notamment :

- Le choix d'un projet de développement équilibré destiné à conforter les atouts du territoire et à concrétiser de manière volontaire les retombées du classement UNESCO en termes d'activités économiques sur l'ensemble du bassin de vie d'Epernay et au-delà de ce périmètre s'agissant des retours positifs en termes d'image ;
- Le choix d'un projet d'aménagement et de développement prenant en compte les interrelations avec les territoires voisins tant au sein du triangle Epernay / Châlons-en-Champagne / Reims que du rôle d'interface de cet espace métropolitain entre les Régions de l'Île-de-France et du Grand Est ;
- Le choix d'un projet de développement soucieux de l'amélioration des grands équilibres environnementaux et de la préservation de la qualité des paysages et particulièrement des paysages culturels du Champagne dont la valeur universelle doit être transmise aux générations futures ;
- La volonté de conduire la démarche de révision avec le souci d'une concertation de l'ensemble des partenaires. Dans le cadre des réunions des personnes publiques organisées par le SCOTER, le P.E.T.R. du Pays de Châlons-en-Champagne a régulièrement affirmé son plein accord sur la suggestion d'engager une démarche de type "interSCoT" en lien avec les réflexions conduites par la Région Grand Est dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis pleinement positif, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les plus distinguées et les plus cordiales.

Le Président,



Jacques JESSON